

Codage de spécialité : F.M.F03.S01.03

Codage des fonctions disponibles pour cette spécialité

J 1101, J 1103, O 1202, O 1301, O 1402

Carte de spécialité : Littérature arabe moderne et contemporaine

Niveau : Master

Domaine : Langue et littérature arabes

Filière : Études Littéraires

Spécialité : Littérature arabe moderne et contemporaine

1- Localisation de la formation :

Faculté : Langue, littérature arabe et arts

Département : Langue et littérature arabes

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° N°1110 du 09/08/2016.

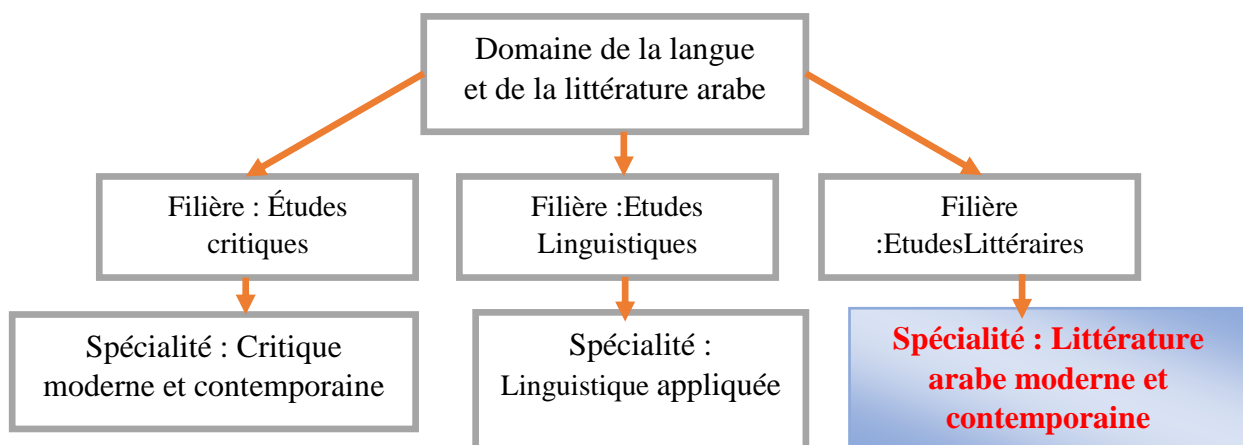
2 - Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : Laboratoire de l'Encyclopédie Algérienne, Laboratoire de Poétique, Laboratoire de Recherche en Patrimoine Intellectuel et Littéraire en Algérie, Laboratoire de l'Imaginaire Oral entre civilisation orale d'une part et civilisation de l'écriture et de l'image d'autre part.

Institutions et autres partenaires sociaux et économiques : Education Nationale, Presse Nationale, Justice.

Partenaires internationaux étrangers : /

3- Organisation générale de la formation : position du projet :



4 - Contexte de la formation:

Cette formation vise essentiellement à ce que l'étudiant suit le rythme du développement scientifique. Elle prépare ce dernier à poursuivre des recherches en troisième cycle (doctorat), ou à entrer dans le monde du travail, et l'étendue de sa capacité à acquérir les connaissances préalables qui le qualifient pour être un bon cadre.

L'étudiant étudie les théories Novatrices sur la littérature arabe moderne et contemporaine, la sémiotique et les différentes théories cognitives adoptées par en Littérature. Il bénéficie des connaissances que la pragmatique fonctionnelle fournit et que le chercheur en a besoin dans le domaine de la langue et de la littérature arabes.

Ce Master vise également à former un étudiant ou un chercheur qui se distingue par des qualifications méthodologiques qui lui permettent d'aborder facilement le monde de la connaissance reposant sur une conviction pédagogique qui porte principalement sur l'acquisition d'une compétence méthodologique qui dote l'étudiant d'un courage moral qui le rend percer facilement et en douceur les sources de connaissances et leurs références, en profitant de ce que les technologies modernes offrent dans le domaine des médias et de la communication (ordinateur, internet, logiciels, etc.).

5 - Objectifs de la formation :

- Acquérir une connaissance approfondie les connaissances linguistiques des étudiants en langue et littérature arabes, et l'accent est mis sur l'amélioration des capacités de communication et des compétences en matière de rapport, et une attention est accordée aux techniques de réflexion, de compréhension et de recherche scientifique.
- Préparer l'étudiant à poursuivre son parcours académique en troisième phase (PhD)
- Identifier les sources de la critique moderne et contemporaine et former sur les mécanismes de documentation et les citer.
- Former des chercheurs qui possèdent des connaissances et des compétences linguistiques et pédagogiques qui les qualifient à pratiquer l'enseignement de la langue et de la littérature arabes dans les écoles secondaires selon les normes et les programmes modernes.
- Former deux composantes avec des connaissances scientifiques pour préparer des enseignants qui ont une nouvelle vision de l'enseignement et de l'apprentissage et qui apprécient la réalité dans tous ses faits et ses spécificités sociales et culturelles.
- Préparer des experts pour évaluer les manuels, les pratiques pédagogiques, développer des méthodes scolaires et proposer des solutions aux problèmes éducatifs.
- Répondre au secteur économique et social par la nature de la formation qui accorde une grande attention à l'écriture (articles, lettres, rapports et correspondance) tels que les ministères et les médias.
- Préparer des chercheurs universitaires avec une expertise spécialisée qui leur permet d'effectuer des recherches sur le terrain liées à la procédure plutôt que de se fier à la simple théorisation et de poursuivre des études au niveau doctoral dans diverses disciplines littéraires.

6- Profils et compétences visés :

Le projet de master vise à se concentrer sur l'obtention des qualifications et capacités suivantes:

- Apporter aux étudiants les compétences scientifiques et professionnelles nécessaires à la profession d'enseignant
- La capacité de convertir les connaissances théoriques en applications en concrétisant la théorie dans la pratique
- Acquérir la capacité d'enseignement en mettant l'accent sur mes compétences en lecture et en écriture de manières et de contenus différentes écoles (anciennes et traditionnels, contemporaines, moderne, classique,...)..
- Fournir aux étudiants des recherches dans le domaine du développement de méthodes, de l'évaluation et de l'amélioration de l'éducation et de la qualification des enseignants.
- Fournir aux étudiants des compétences de recherche dans le domaine des études linguistiques appliquées liées à la recherche dans le dictionnaire arabe, définir le terme et développer la recherche dans celui-ci.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

La démarche dans ce projet découle du principe de la réussite du système d'enseignement universitaire, qui est censé atteindre un cadre qualitatif, au cas où les conditions pédagogiques et scientifiques fixées par les lois et les textes législatifs en la matière sont appliqués . Ainsi, le titulaire d'un Master en Critique moderne et contemporaine peut :

- Poursuivre les études en troisCycle (Doctorat)
- Répondre aux exigences du monde du travail dans le domaine de l'éducation, et aux différentes missions pédagogiques assurées par le Ministère de l'Education Nationale (conseiller pédagogique, parrain, assistant pédagogique, etc.)
- Il existe aussi une possibilité d'ouverture du champ de travail dans le domaine des médias et de la communication (presse écrite et audio, activation radio et télévision).
- Permettre à l'étudiant d'exercer diverses fonctions liées au domaine des activités culturelles (rôle de la culture, du théâtre, du tourisme, etc.).

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

2016

قرار رقم 1140 مؤرخ في

يتضمن مواعمة التكوينات في الماستر المؤهلة

بعنوان جامعة باتنة 1

في ميدان «لغة وأدب عربي»

إن وزير التعليم العالي والبحث العلمي،



- بمتنسى القانون رقم 05-99 المؤرخ في 18 ذي الحجة عام 1419 الموافق 4 أبريل سنة 1999 والمتضمن القانون التوجيهي للتعليم العالي، المعطل والمتمم،
- وبمتنسى المرسوم الرئاسي رقم 15-125 المؤرخ في 25 رجب عام 1436 الموافق 14 مايو سنة 2015، والمتضمن تعيين أعضاء الحكومة، المعطل،
- وبمتنسى المرسوم التنفيذي رقم 89-136 المؤرخ في 29 ذي الحجة عام 1409 الموافق 1 غشت سنة 1989 المتضمن إنشاء جامعة باتنة المعطل والمتمم،
- وبمتنسى المرسوم التنفيذي رقم 01-208 المؤرخ في 2 جمادى الأولى عام 1422 الموافق 23 يوليو سنة 2001 الذي يحدد صلاحيات الهيئات الجبوية والندوة الوطنية للجامعات وتشكيلها وسيرها،
- وبمتنسى المرسوم التنفيذي رقم 08-265 المؤرخ في 17 شعبان عام 1429 الموافق 19 غشت سنة 2008 والمتضمن نظام الدراسات للحصول على شهادة الليسانس وشهادة الماستر وشهادة الدكتوراه؛
- وبمتنسى المرسوم التنفيذي رقم 13-77 المؤرخ في 18 ربيع الأول عام 1434 الموافق 30 يناير سنة 2013 الذي يحدد صلاحيات وزير التعليم العالي والبحث العلمي،
- وبمتنسى القرار رقم 712 المؤرخ في 03 نوفمبر 2011 والمتضمن كفايات التقييم والتدرج والتوجيه في طوري الدراسات لنيل شهادتي الليسانس والماستر،
- وبمتنسى القرار رقم 75 المؤرخ في 26 مارس 2012 والمتضمن إنشاء اللجنة البيداغوجية الوطنية للميدان والمحدد مهامها وتشكيلتها وتنظيمها وسيرها،
- وبمتنسى القرار رقم 598 المؤرخ في 24 سبتمبر 2013 المتضمن تأهيل الماستر المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2013-2014 بجامعة باتنة،
- وبمتنسى القرار رقم 504 المؤرخ في 15 جويلية 2014 الذي يحدد مدونة الفروع لميدان «لغة وأدب عربي» لنيل شهادة الليسانس وشهادة الماستر،
- وبناء على محضر الاجتماع المشترك لنواب مدراء الجامعات المكلفون بالبيداغوجية و رؤساء اللجان البيداغوجية الوطنية

المادة الأولى: يهدف هذا القرار إلى مواهمة التكوينات في الماستر المؤهلة بعنوان جامعة باتنة I، في ميدان «لغة وأدب عربي»، طبقاً لملاحق هذا القرار.

المادة 2: لا تسري أحكام هذا القرار على الطلبة المسجلين في الماستر قبل تطبيق هذا القرار .
يمكن للطلبة الراغبين في مواصلة دراساتهم طبقاً لمرجع تخصصات الماستر، عبر نظام المعايير. و في هذه الحالة، فإن الوحدات التعليمية المتحصل عليها سابقاً، تعتبر مكتسبة وتُحول في المسار الجديد المتبع من طرف الطالب، بعد إجراء مطابقة لوحدات التعليم من طرف الفرق البيداغوجية لتخصصات الماستر الموجودة في المؤسسة الجامعية المعنية.

المادة 3: تلغى التخصصات في الماستر ميدان «لغة وأدب عربي»، المؤهلة بعنوان جامعة باتنة ، بموجب:
- القرار رقم 598 المؤرخ في 24 سبتمبر 2013

المادة 4: يسري مفعول هذا القرار ابتداءً من السنة الجامعية 2016-2017.

المادة 5: يكلف المدير العام للتعليم والتكوين العالين ومدير جامعة باتنة I، كلٌ فيما يخصه بتطبيق هذا القرار الذي سينشر في النشرة الرسمية للتعليم العالي والبحث العلمي.

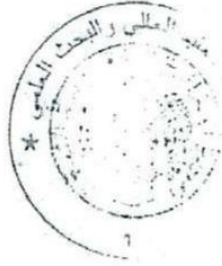
حرر بالجزائر في:

وزير التعليم العالي والبحث العلمي
وزير التعليم العالي والبحث العلمي
ص حيا
الأستاذ: طاهر مجبار



ملحق :
مواومة التكوينات في الماسر المؤهله
بغنوان جامعة بائنه I
في ميدان «لغة وأدب عربي»

الميدان	الفرع	التخصص	طبيعة
لغة وأدب عربي	دراسات لغوية	لسانيات تطبيقية	أ
	دراسات أدبية	أدب عربي حديث ومعاصر	أ



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *MAA* du 09 AOÛT 2016

portant Harmonisation des Masters habilités
au titre de l'université de Batna 1
pour le domaine «Langue et Littérature Arabes»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhou El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°598 du 24 Septembre 2013 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2013-2014 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°504 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine « Langue et Littérature Arabes » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu le procès-verbal de la réunion conjointe des Vices Recteurs Chargés de la Pédagogie et des Présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux Secrétaires Permanents des Conférences Régionales relative à la procédure d'harmonisation des masters, tenue les 20-21 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités du Centre (Université de Blida 1), les 24-25 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Est (Université de Constantine 2) et les 27-28 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest (Université d'Oran 1) ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Langue et Littérature Arabes», portant validation de l'harmonisation des masters, présentés par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université de Chlef, le 26 Avril 2016.



ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet l'harmonisation des Masters du domaine «Langue et Littérature Arabes», habilités au titre de l'université de Batna 1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté ne concernent pas les étudiants inscrits en master antérieurement à l'application du présent arrêté.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de master de l'établissement concerné.

Art. 3 : Sont abrogées, les spécialités des masters du domaine «Langue et Littérature Arabes», habilités au titre de l'université de Batna en vertu de:

- l'arrêté n°598 du 24 Septembre 2013

Art. 4 : L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Art. 5 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le :.....
Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe :
Harmonisation des Masters habilités
au titre de l'Université de Batna 1
pour le domaine « Langue et Littérature Arabes »

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Langue et Littérature Arabes	Etudes linguistiques	Linguistique appliquée	A
	Etudes littéraires	Littérature arabe de moderne et contemporaine	A

